



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/14900/Add.62
17 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 16 JUILLET 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 12 et le 14 juillet 1993, il semble que 16 vols d'appareils à voilure fixe ou à voilure tournante aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors des vols auxquels ne s'appliquait pas l'interdiction visée au paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. Des précisions sur ces vols figurent à l'annexe de la présente note verbale.

Le nombre total de violations présumées de l'interdiction des vols atteint désormais 678.

ANNEXE

Informations sur les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine sans autorisation de la Force de protection des Nations Unies

(12-15 juillet 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
685	12 juillet	9 h 15	9 h 15	Les observateurs militaires des Nations Unies à Tuzla ont observé un appareil d'entraînement à voilure fixe UTVA-75 volant près de Dubrave en direction du sud-ouest. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Basse Faible
686	12 juillet	10 h 2	10 h 19	Des appareils de combat de l'OTAN ont signalé un contact radar à 10 kilomètres au sud de Tuzla. Ce contact a été ensuite identifié visuellement comme un hélicoptère MI-8 peint en bleu et blanc. L'hélicoptère se dirigeait vers le nord et a atterri à 5 kilomètres au sud de Tuzla. Il a été également identifié visuellement à partir du sol par les observateurs militaires des Nations Unies à Tuzla. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Nord Faible Basse
687	12 juillet	14 h 47	15 h 3	Des appareils de combat de l'OTAN ont identifié visuellement un hélicoptère MI-8 blanc à bande bleue à 15 kilomètres au sud de Tuzla. L'hélicoptère se dirigeait vers Zenica, où il a atterri et déposé 10 passagers. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Faible Basse
688	12 juillet	17 h 14	17 h 20	Des appareils de combat de l'OTAN ont intercepté et identifié visuellement un hélicoptère MI-8 à 10 kilomètres au sud de Tuzla. Il a atterri à 5 kilomètres au sud-est de Tuzla près de deux autres hélicoptères. Trois passagers ont débarqué. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Faible Basse
689	12 juillet	17 h 35	17 h 46	Des appareils de combat de l'OTAN ont identifié visuellement un hélicoptère MI-8 camouflé à 10 kilomètres au sud de Banja Luka. Des avertissements ont été transmis par radio. L'hélicoptère a atterri à 5 kilomètres au sud-ouest de Banja Luka près d'un autre MI-8. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest 110 noeuds 1 000 pieds
690	13 juillet	16 h 9	17 h 23	La FORPRONU a reçu une demande d'évacuation sanitaire aérienne de Banja Luka à Duge Njive (15 kilomètres à l'est de Maglaj) et retour. L'appareil a décollé avant que l'autorisation ait été donnée. Il a donc été impossible d'appliquer toutes les mesures voulues de coordination et d'inspection. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Inconnue Inconnue Inconnue

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
691	14 juillet	7 h 23	7 h 30	Les observateurs militaires des Nations Unies à Tuzla ont observé un hélicoptère Mi-8 décrivant des circuits au-dessus de la carrière de Visca qui est utilisée comme zone de poser d'hélicoptères. Peu après, des appareils de combat de l'OTAN sont arrivés et ont obligé l'hélicoptère à se poser. L'hélicoptère a essayé de décoller plusieurs fois mais y a renoncé après avertissement. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Manoeuvre Faible Basse
692	14 juillet	8 h 8	8 h 28	Des appareils de combat de l'OTAN ont observé un hélicoptère Mi-8 se dirigeant vers le nord à partir de la carrière de Visca. L'appareil a parcouru une faible distance avant d'atterrir après avoir reçu des avertissements. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Manoeuvre Faible Basse
693	14 juillet	9 h 15	9 h 28	Des appareils de combat de l'OTAN volant en direction du sud de Tuzla ont observé un hélicoptère Mi-8. Cet appareil a atterri dans la carrière de Visca à côté de deux autres appareils dont les rotors étaient en marche. Peu après, l'hélicoptère a décollé et disparu dans la direction du sud malgré les avertissements. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Manoeuvre Faible Basse Puis : Sud Faible Basse
694	14 juillet	9 h 25	9 h 25	Les observateurs militaires des Nations Unies à Tuzla ont vu un hélicoptère Mi-8 arriver et se poser à l'aéroport de Tuzla. Il transportait des cartouches de cigarettes. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Atterrissage Direction, vitesse et altitude inconnues
695	14 juillet	9 h 48	9 h 25	Des appareils de combat de l'OTAN ont vu un hélicoptère Mi-8 décoller de la carrière de Visca et se diriger vers le nord. Après avoir reçu des avertissements, l'appareil est revenu presque immédiatement à la carrière et a atterri. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Nord Faible Basse
696	14 juillet	10 h 15	10 h 29	Des appareils de combat de l'OTAN ont vu un Mi-8 décoller de la carrière de Visca et se diriger vers le sud-ouest. L'appareil n'a tenu aucun compte des nombreux avertissements et a atterri à Zenica sur une zone de poser aménagée. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Faible Basse

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
697	14 juillet	10 h 50	11 h 17	Les observateurs militaires des Nations Unies à Tuzla ont vu un hélicoptère de série 694 décoller et prendre la direction du sud-ouest. Des appareils de combat de l'OTAN ont également vu cet appareil décoller et l'ont suivi jusqu'à Visca où volait un autre hélicoptère MI-8. L'un des deux hélicoptères a atterri brièvement pour redécoller dans la direction de Tuzla avant de revenir à la carrière. Le deuxième hélicoptère a pris la direction du sud-ouest et a été observé pour la dernière fois à 35 kilomètres à l'est de Zenica. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Manoeuvre Puis : sud-ouest Faible Basse
698	14 juillet	12 h 25	13 h 2	Des appareils de combat de l'OTAN ont intercepté un hélicoptère MI-8 à 17 kilomètres au sud de Zenica. L'appareil n'a tenu aucun compte des avertissements et s'est dirigé vers un aérodrome à 10 kilomètres à l'ouest de l'aéroport de Sarajevo où une trentaine de passagers ont été vus débarquer. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest 100 noeuds 1 000 pieds
699	14 juillet	15 h 48	16 h 29	Des appareils de combat de l'OTAN ont intercepté un MI-8 s'éloignant de Tuzla dans la direction du sud-ouest. L'hélicoptère a atterri brièvement avant de voler à Zenica où il a atterri et a arrêté ses moteurs. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest 85 noeuds 150 pieds
700	14 juillet	16 h 59	17 h 17	Des appareils de combat de l'OTAN ont vu un hélicoptère de série 699 s'envoler de Zenica et regagner la carrière de Visca près de Tuzla. Le vol a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	En manoeuvre 100 noeuds 50 pieds
